



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 8 août 2022, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse suppléante Lisa Cadorette.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 42.

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 4 juillet 2022;

3.2 Séance extraordinaire du 11 juillet 2022.

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune.

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de juillet 2022.

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 226,600 \$ qui sera réalisé le 15 août 2022;

8.1.2 Soumissions pour l'émission de billets;

8.1.3 Offre de services pour les plans et devis – construction d'un bureau au garage municipal ;

8.1.4 Demande d'augmentation de la limite de crédit de la carte de crédit Visa Desjardins;

8.1.5 Achat du module de permis en ligne;

8.1.6 Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective;

8.1.7 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

8.1.8 Demande d'autorisation de madame Émilie Gagné et monsieur Alexandre Laliberté à la CPTAQ afin de construire une résidence unifamiliale en zone agricole;

8.1.9 Embauche d'un employé au poste de journalier / préposé à l'entretien des bâtiments;

8.1.10 Proposition relative au nom de Horace-Bastonnais pour identifier la salle sise au rez-de-chaussée de l'édifice Évariste-Dubreuil;

8.1.11 Achat d'un tracteur pour l'entretien des trottoirs;

2022-08-395



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.12 Demande de Terrapex Environnement ltée pour Parkland Fuel Corporation de permettre de décontaminer le lot 6 345 596 appartenant à la municipalité.

9. Avis de motion à donner

Aucun.

10. Adoption des règlements

Aucune.

11. Varia affaire nouvelle

Demande de commandite de Lucas Saint-Laurent.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le mardi 6 septembre 2022 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 août 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-08-396

3.1

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-08-397

3.2

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 47).

M. Éric Messier :

- L'emplacement des boîtes postales sur la rue Boischatel lui nuit et devrait être positionné de l'autre côté de la rue pour la sécurité des utilisateurs.
- Est-ce qu'il y a eu un changement de formule pour le calcium d'hiver sur la route 112? À quelle personne doit-il s'adresser au MTQ pour obtenir des réponses?

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 53.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de juillet 2022 et en fait la lecture.



No de résolution
ou annotation
2022-08-398

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 8 août 2022 au montant de 132 384.39 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- En ce qui concerne la voirie, les employés ont eu la covid et nous sommes dans la période des vacances. Peu de travaux ont avancé dernièrement.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Au niveau de l'urbanisme, nous n'avons pas eu de rapport jusqu'à présent.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Au niveau de l'urbanisme, il y a des promoteurs qui nous approchent pour de futurs projets.
- En ce qui concerne la Régie incendie, nous avons notre prochaine rencontre demain.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- La descente de la rivière sera le 27 août prochain. Les inscriptions sont en cours.
- La mise à jour de la politique MADA progresse bien. La nouvelle politique sera proposée en septembre au nouveau maire dans l'objectif qu'elle soit adoptée avant la fin de l'année.
- Nous avons obtenu deux subventions dernièrement. Une pour l'achat d'un « scraper box » et une autre pour le camp de jour.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Nous avons eu une mise à pied au camp de jour. Nous avons eu de belles sorties au camp de jour.
 - Avec le comité Environnement nous avons visités l'écocentre de Weedon pour nous en inspirer. Leur écocentre est très fonctionnel et nécessite peu d'investissement. Ils n'ont pas eu de problème avec les normes du ministère de l'Environnement.
- Nous essayons de contrôler le nombre de bacs au chemin.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Le 12 juillet dernier, la MRC du Haut-Saint-François a tenu une séance extraordinaire. À cette occasion, les représentants municipaux ont accordé un transfert de 225 000 \$ au Transport du HSF. Ce montant sera remboursé dès que l'organisme recevra les fonds prévus. Une autorisation a également été donnée afin que la convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) Volet 2.3.2 – Développement de services de transport interurbain par autobus - Aide financière 2021 soit signée. Une aide financière de 239 431 \$ devrait être versée au Transport du HSF à la suite de cette signature.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- La MRC du Haut-Saint-François déposera une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du fonds régions et ruralité (FRR), volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale. Cette demande vise à poursuivre et bonifier le projet Ambassadeur RH qui a pour but d'accompagner et d'aider les entreprises de la MRC. Le CLD du HSF sera le porteur du dossier.
- La MRC du HSF déposera une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du programme d'appui aux collectivités. Cette demande se fera par le biais de « Ose le Haut » et a pour objectif de payer une ressource afin de mettre à jour différents projets.
- Le lac-à-l'épaule de la MRC du HSF est remis au mois d'octobre.

2022-08-399

8.1.1.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 226,600.00 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 AOÛT 2022 :

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite emprunter par billets pour un montant total de 226,600.00 \$ qui sera réalisé le 15 août 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
602-A	102 000 \$
620	124 600 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 602-A et 620, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 15 août 2022;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 février et le 15 août de chaque année;
3. Les billets seront signés par la mairesse suppléante et le greffier-trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	6 900 \$	
2024.	7 300 \$	
2025.	7 700 \$	
2026.	8 000 \$	
2027.	8 400 \$	(à payer en 2027)
2027.	188 300 \$	(à renouveler)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 602-A et 620 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 août 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-08-400

8.1.2. SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	8 août 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 août 2022
Montant :	226 600 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 août 2022, au montant de 226 600 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DES DEUX-RIVIÈRES DE SHERBROOKE

6 900 \$	4,52000 %	2023
7 300 \$	4,52000 %	2024
7 700 \$	4,52000 %	2025
8 000 \$	4,52000 %	2026
196 700 \$	4,52000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,52000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

6 900 \$	4,15000 %	2023
7 300 \$	4,25000 %	2024
7 700 \$	4,30000 %	2025
8 000 \$	4,35000 %	2026
196 700 \$	4,35000 %	2027

Prix : 98,17100

Coût réel : 4,78876 %



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

No de résolution ou annotation BANQUE ROYALE DU CANADA

6 900 \$	5,03000 %	2023
7 300 \$	5,03000 %	2024
7 700 \$	5,03000 %	2025
8 000 \$	5,03000 %	2026
196 700 \$	5,03000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,03000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DES DEUX-RIVIÈRES DE SHERBROOKE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre qui lui est faite de CD DES DEUX-RIVIÈRES DE SHERBROOKE pour son emprunt par billets en date du 15 août 2022 au montant de 226 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 602-A et 620. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2022-08-401

OFFRE DE SERVICES POUR LES PLANS ET DEVIS – CONSTRUCTION D'UN BUREAU AU GARAGE MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de David Leslie, architecte, pour la confection des plans et devis pour la construction d'un bureau au garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de David Leslie d'une somme de 8,500.00 \$ plus taxes, pour la confection des plans et devis pour la construction d'un bureau au garage municipal.

Poste budgétaire : 03-310-00-021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2022-08-402

DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT DE LA CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS :

CONSIDÉRANT QUE la limite de la carte de crédit est actuellement de 1000\$ et que nous avons régulièrement des achats de plus de 1000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général Jonathan Piché à présenter à Services de cartes Visa Desjardins une demande d'augmentation de la limite de crédit de la carte de crédit commerciale au nom de la municipalité d'Ascot Corner à 5000 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

QUE le directeur général Jonathan Piché est autorisé à signer au nom de la Municipalité, tous documents nécessaires ou utiles pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-08-403

8.1.5
ACHAT DU MODULE DE PERMIS EN LIGNE :

CONSIDÉRANT QUE le logiciel Sygem d'Infotech permet d'ajouter un module qui rend possibles les demandes de permis en ligne ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat du module Sygem Permis WEB de l'entreprise Infotech au coût de 2000 \$ plus taxes.

Il est également résolu d'autoriser l'achat de l'hébergement annuel pour permettre les permis en ligne au montant annuel de 975 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-414

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-08-404

8.1.6
ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE :

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement toutes les années;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

QUE la Municipalité adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régie par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que tous les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclu par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins une (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances inc. et toute firme d'actuaire-conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à FQM Assurance inc. et toute firme d'actuaire-conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert-conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2022-08-405

PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP) :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU** à l'unanimité que la Municipalité d'Ascot Corner autorise ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

QUE le directeur général soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-08-406

8.1.8

DEMANDE D'AUTORISATION DE MADAME ÉMILIE GAGNÉ ET MONSIEUR ALEXANDRE LALIBERTÉ À LA CPTAQ AFIN DE CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE EN ZONE AGRICOLE :

CONSIDÉRANT QUE la demande est d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale en zone agricole sur la propriété d'Érablière du Panache S.E.NC., une société représentée par madame Émilie Gagné et monsieur Alexandre Laliberté, située au 4681 chemin Robert;

CONSIDÉRANT QUE la contrainte d'un potentiel milieu humide couvre majoritairement la zone non agricole de la propriété selon la cartographie détaillée de Canards illimités Canada et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation serait à l'extérieur du périmètre de potentiel acéricole selon les données numériques de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation aurait peu ou pas d'impact sur le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation aurait peu ou pas d'impact sur l'environnement ainsi que l'application de la réglementation qui s'y rattache;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du lot à des fins d'agriculture demeure présente via l'activité d'acériculture pratiquée par madame Émilie Gagné et monsieur Alexandre Laliberté qui sont membres de l'UPA et de la MAPAQ;

CONSIDÉRANT QUE l'érablière génère un revenu de 30 000\$ par année, par la vente de leur sirop d'érable à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au Règlement de zonage numéro 642 de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte d'appuyer la demande de madame Émilie Gagné et monsieur Alexandre Laliberté et par le fait même demande à la CPTAQ d'accorder l'autorisation de construire une résidence unifamiliale en zone agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-08-407

8.1.9

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE JOURNALIER / PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS :

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier / préposé à l'entretien des bâtiments est actuellement vacant;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de monsieur Gabriel Lebel salarié permanent à temps complet comme journalier / préposé à l'entretien des bâtiments selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-08-408

8.1.10

PROPOSITION RELATIVE AU NOM DE HORACE-BASTONNAIS POUR IDENTIFIER LA SALLE SISE AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'ÉDIFICE ÉVARISTE-DUBREUIL :

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons logistiques la Municipalité d'Ascot Corner doit identifier la salle sise au rez-de-chaussée de l'édifice Évariste-Dubreuil.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, consciente de son devoir de mémoire, tient par sa toponymie à rendre hommage à des gens qui ont contribué de façon exceptionnelle à bâtir notre communauté.

CONSIDÉRANT QUE M. Horace Bastonnais, né le 26 mai 1909 et citoyen d'Ascot Corner jusqu'à son décès le 27 mai 1989 à l'âge de 80 ans, fut un exemple d'implication bénévole dans la communauté et de dévouement pour ses semblables, dont ses onze enfants.

CONSIDÉRANT QUE M. Horace Bastonnais fut, entre autres, membre du conseil d'administration de la Caisse Populaire de 1945 à 1988. Il en fut le président de février 1946 à novembre 1988.

CONSIDÉRANT QUE M. Horace Bastonnais fut président de la Commission scolaire de juillet 1940 à juillet 1946 et de juillet 1951 à juillet 1954.

CONSIDÉRANT QUE M. Horace Bastonnais fut conseiller municipal de janvier 1952 à mai 1954 et marguillier de la paroisse de 1955 à 1958.

CONSIDÉRANT QUE M. Horace Bastonnais a occupé de multiples fonctions au sein de notre municipalité; il a, entre autres, travaillé à la brigade d'Ascot Corner, il fut cultivateur de 1938 à 1973, il assuma la collecte des colis postaux à la gare tout en étant facteur rural de 1945 à décembre 1985. Il fut aussi un chauffeur d'autobus scolaires apprécié de 1958 à 1974.

CONSIDÉRANT QUE M. Horace Bastonnais a joué un rôle de premier plan au sein de notre Caisse Populaire qui est devenu l'édifice Évariste-Dubreuil.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la salle sise au rez-de-chaussée de l'édifice Évariste-Dubreuil porte le nom de **salle Horace-Bastonnais** en mémoire de ce bâtisseur qui a marqué de façon significative la vie de notre municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-08-409

8.1.11

ACHAT D'UN TRACTEUR POUR L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS :

CONSIDÉRANT QUE nous devons remplacer le tracteur Kioti pour l'entretien des trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé trois prix et que nous avons retenu le moins dispendieux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'un tracteur Kioti modèle CK3510SE avec les équipements prévus au devis pour un montant estimatif de 49 728 \$ plus taxes à l'entreprise Distribution Payeur inc.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Poste budgétaire : fonds de roulement sur 10 ans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2022-08-410

DEMANDE DE TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE POUR PARKLAND FUEL CORPORATION DE PERMETTRE DE DÉCONTAMINER LE LOT 6 345 596 APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ.

CONSIDÉRANT QUE Terrapex Environnement a le mandat de décontaminer le terrain de l'ancienne station d'essence Ultramar (lot 1 385 551);

CONSIDÉRANT QUE la contamination du sol par des hydrocarbures s'est étendue au-delà de cette propriété et qu'une partie du terrain de la municipalité (lot 6 345 596) est également contaminée;

CONSIDÉRANT QUE Terrapex demande l'autorisation à la Municipalité de procéder par la même occasion à la décontamination du lot 6 345 596;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de décontamination sont supervisés par des professionnels et que ceux-ci doivent respecter des normes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et qu'un rapport de décontamination doit être produit à la fin des travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise Terrapex Environnement ltée à procéder à la décontamination du lot 6 345 596 conditionnel à :

1. Qu'à la fin des travaux, les seuils acceptables du MELCC soient atteints autant pour les sols que la nappe phréatique.
2. Qu'un suivi quotidien de l'avancement des travaux soit transmis à la Municipalité.
3. Qu'une copie du rapport de décontamination soit remise à la Municipalité à la fin des travaux.
4. Que tous les frais sont à la charge du demandeur et de son client.
5. Que tous autres lois et règlements en vigueur soient respectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.

2022-08-411

DEMANDE DE COMMANDITE DE LUCAS SAINT-LAURENT :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de commandite pour appuyer un athlète de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Lucas Saint-Laurent s'est qualifié pour le championnat canadien de baseball pour la catégorie 15U.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise une bourse de 500\$ à Lucas Saint-Laurent pour l'appuyer lors du championnat canadien de baseball à Saskatoon qui aura lieu du 25 au 28 août prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 17)

•

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 17.



No de résolution
ou annotation
2022-08-412

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le mardi 6 septembre 2022 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

LISA CADORETTE
MAIRESSE SUPPLÉANTE